



GARE DES MINES – FILLETTES

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE (PPVE)

Réunion publique du 16/09/2019

Programme de la soirée*

01 La procédure de
PPVE

02 Rappel et avancement
du projet

03 Les incidences
environnementales

04 Les modalités de
participation à la PPVE

**La réunion fera l'objet d'une retranscription sur le site de la PPVE*

01

La procédure de PPVE

Garants CNDP

Un contexte particulier

- **Une nouvelle étape d'information et de participation sur le projet d'aménagement Gare des Mines-Fillettes, un projet ayant une incidence environnementale et nécessitant une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Paris**
- **Un secteur soumis à la loi n° 2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 (articles 9 et 12)**
- **L'obligation de réserve des élus en période pré-électorale**

Le rôle des garants et de la PPVE

- **Deux garants neutres et indépendants** désignés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) : Sylvie Denis-Dintilhac et Jean-Louis Laure
- **Leur rôle est de veiller au bon déroulement de la PPVE, garantir le droit à l'information du public, et de publier une synthèse** des observations du public, des réponses apportées par la Ville et le cas échéant, des évolutions apportées au projet
- Une adresse mail : ppve-gare-mines-fillettes@garant-cndp.fr

—

- **La Participation du Public par Voie Electronique se tient du 16/9 au 18/10,** elle doit permettre de :
 - S'informer en toute transparence
 - Favoriser l'approfondissement du projet
 - Contribuer à l'élaboration de la décision du Conseil de Paris (déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU et création de la Zone d'Aménagement Concerté « Gare des Mines – Fillettes »)

La procédure de PPVE

Temps d'échanges

02

Rappel et avancement du projet

Direction de l'Urbanisme
et Délégation Générale aux Jeux Olympiques
et Paralympiques et aux Grands Évènements
de la Ville de Paris

L'organisation des phases de concertation

NOV 2014
Délibération
Conseil de paris

Objectifs d'aménagement et modalités de concertation pour l'aménagement du secteur intercommunal Gare des Mines - Fillettes

MARS 2018
Délibération
Conseil de paris

Modification des objectifs d'aménagement, du périmètre et des modalités de concertation intégrant une arena

AVRIL 2019
Délibération
Conseil de paris

- Bilan de la concertation
- Programme et enjeux d'aménagement
- Traité de concession par anticipation à P&MA

DEC 2019
Délibération
Conseil de paris

- Dossiers de création et de réalisation de la ZAC
- Déclaration de projet emportant mise en compatibilité PLU

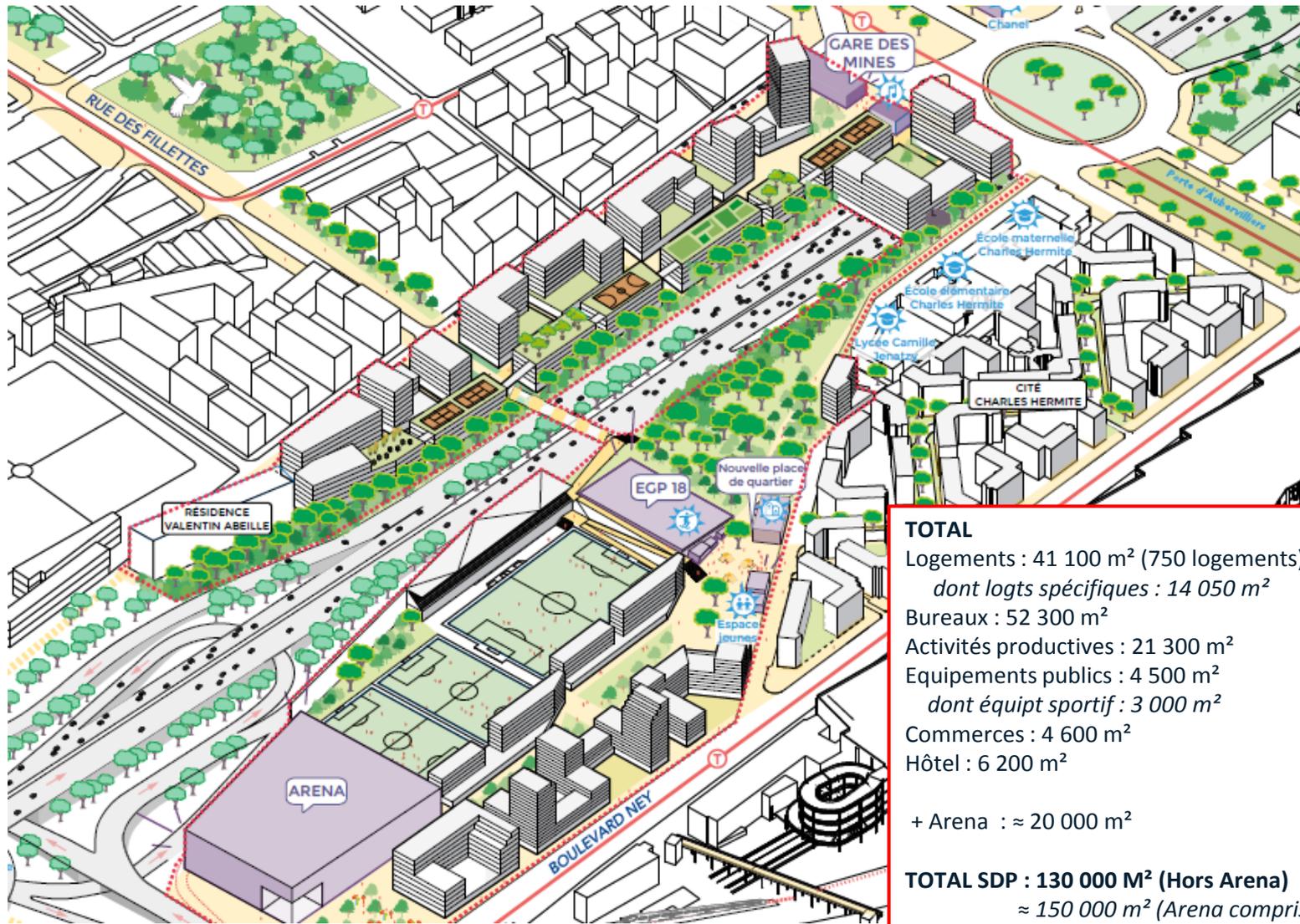


Les principaux apports de la concertation

- Etude de **l'élargissement du parvis** devant l'arena et **maintien de l'offre en terrains de football** pendant la durée du chantier et reconstitution sur place ;
- Ajout d'un **nouvel équipement culturel**, en plus de l'équipement de petite enfance et des équipements sportifs, et **maintien de l'Espace Paris Jeunes** ;
- Réflexion d'ensemble menée sur le **traitement et la programmation des rez-de-chaussée** à l'échelle du quartier ; implantation de nouveaux commerces Boulevard Ney, requalification de la rue Charles Hermite ;
- Aménagement d'une **place au cœur du quartier** ; Création d'une rue piétonne, plantée et végétalisée, reliant les terrains de sport et l'arena au square Charles Hermite : le **mail ludique** ;
- Création d'une **nouvelle rue prolongeant l'impasse Marteau** de la résidence Valentin Abeille à la Porte d'Aubervilliers ;
- **Limitation des emprises pouvant accueillir des immeubles hauts** (jusqu'à 50 mètres) à deux secteurs situés le long du boulevard Ney et Porte d'Aubervilliers et **suppression d'un immeuble haut** à proximité du square Charles Hermite.



Vue d'ensemble de la répartition programmatique



Les programmes

Une mixité fonctionnelle au sud et au nord du périphérique (bureaux, activités productives, commerces, logements...)

Une offre de locaux d'activités et commerciaux en rez-de-chaussée

Immeuble haut (logements) et création de l'immeuble pont dont les rez-de-chaussée favoriseront les liens entre Paris et Aubervilliers



Maintien des 2 pavillons

Des logements spécifiques à proximité des infrastructures (résidences étudiantes, mobilités)

Maintien de la chapelle

Maintien de l'équipement jeunesse

Un nouvel équipement culturel pour le quartier en RDC (à définir)

Un équipement petite enfance

Des logements familiaux protégés des nuisances

Légende

 Emprises des secteurs pouvant accueillir des immeubles hauts (+ de 31m)

 Émergences proposées (de 31m à 50m)

Les équipements sportifs

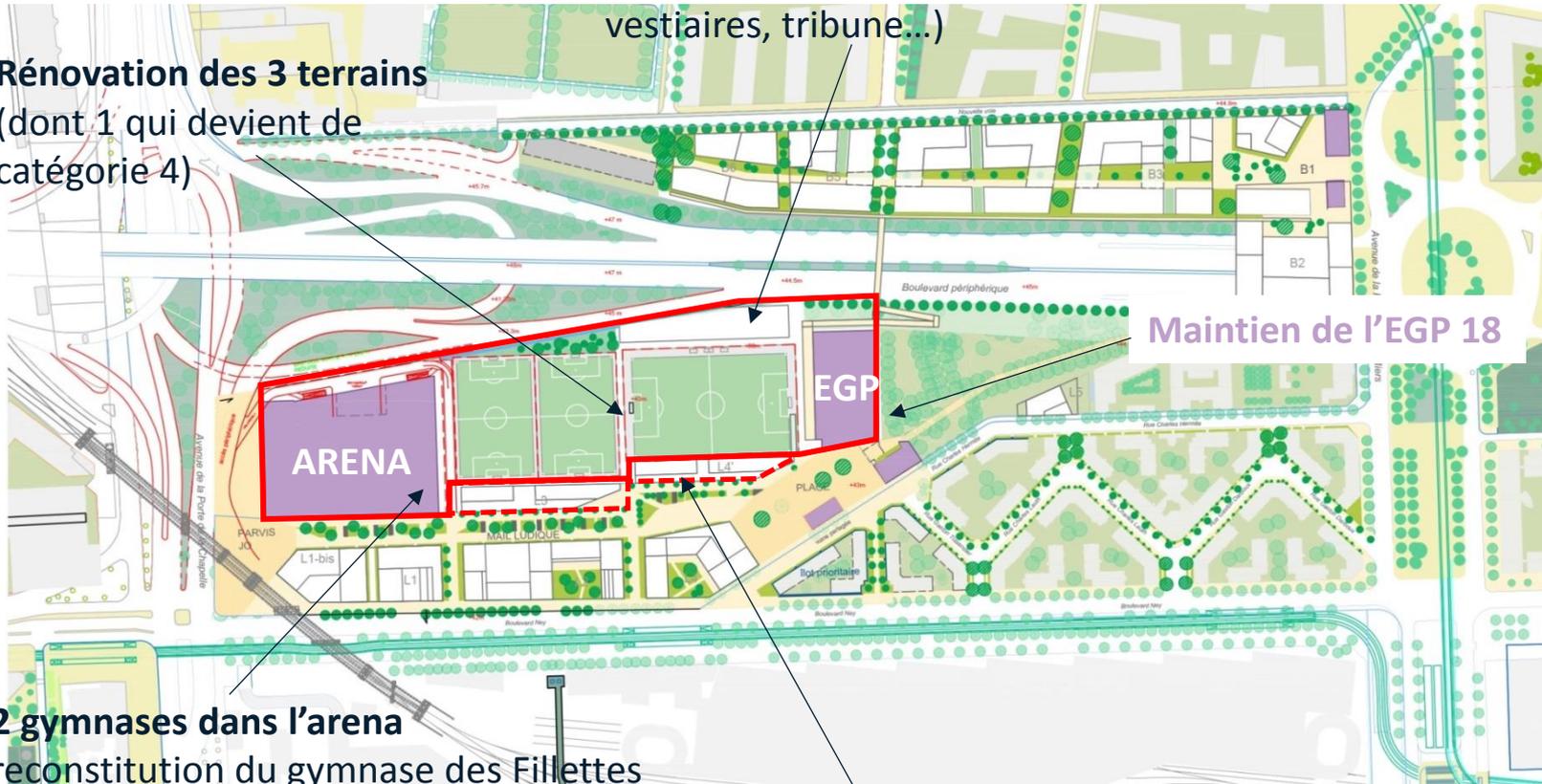
Superposition des installations en bordure du périphérique (tennis couverts, vestiaires, tribune...)

Rénovation des 3 terrains (dont 1 qui devient de catégorie 4)

2 gymnases dans l'arena
reconstitution du gymnase des Fillettes (1000 places en tribunes) et création d'un nouveau gymnase

Des équipements sportifs privés (à définir) le long du mail

Maintien de l'EGP 18



Zoom sur l'arena : programme et faisabilité

Une aréna d'environ 8 000 places dimensionnée pour :

- des rencontres sportives de clubs parisiens de haut niveau
- des compétitions sportives nationales ou internationales
- des concerts, des spectacles musicaux et sportifs
- des conventions, salons, séminaires etc...



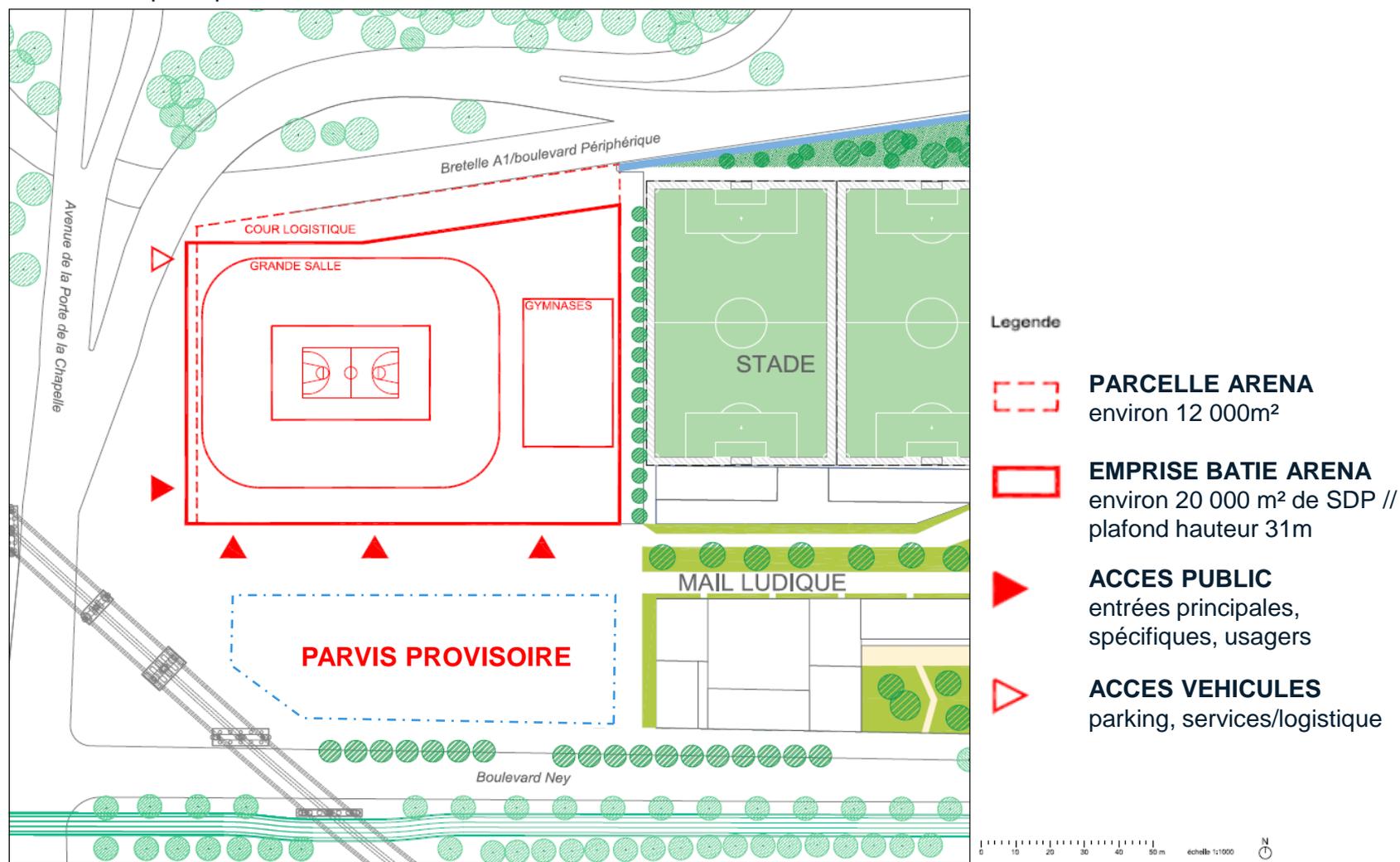
Un gymnase avec tribune de 1 000 places adapté futsal en reconstitution du gymnase des Fillettes

Un nouveau gymnase pour répondre au besoin du quartier

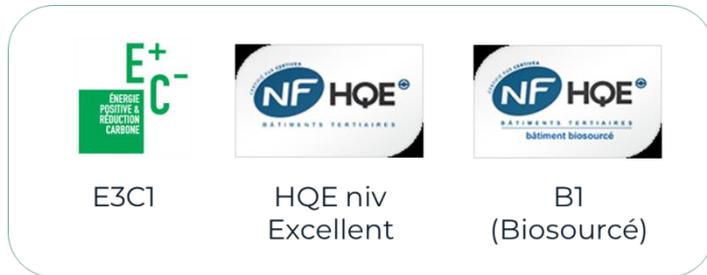
Un niveau de sous sol parking pouvant accueillir un espace de logistique urbaine.

Zoom sur l'arena : fonctionnement et accès

Schéma de principe du fonctionnement et des accès ©AXL

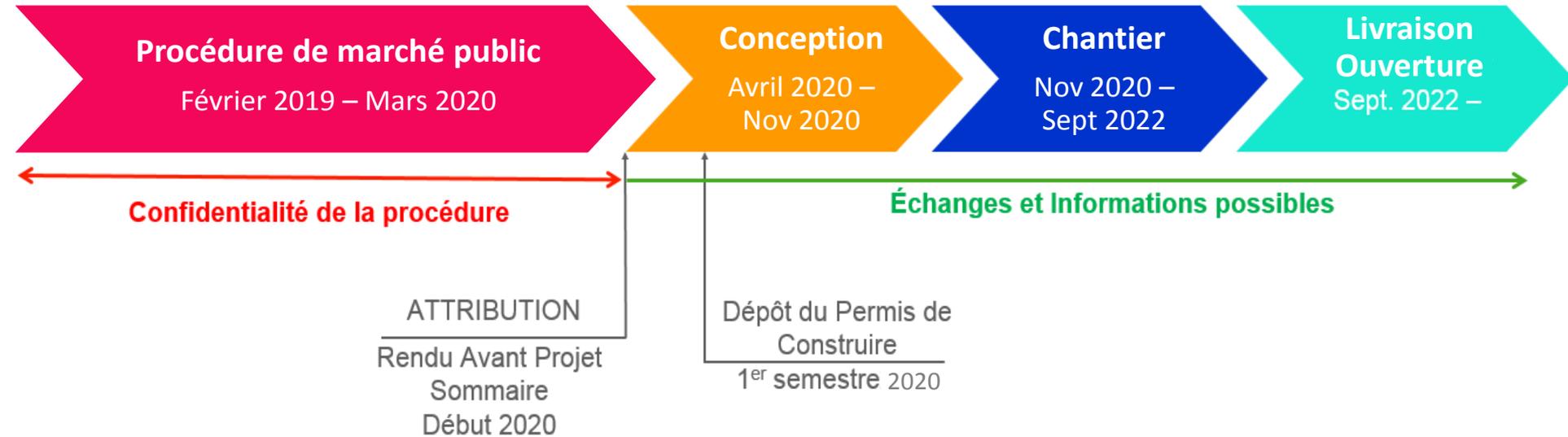


Zoom sur l'arena : ambition environnementale



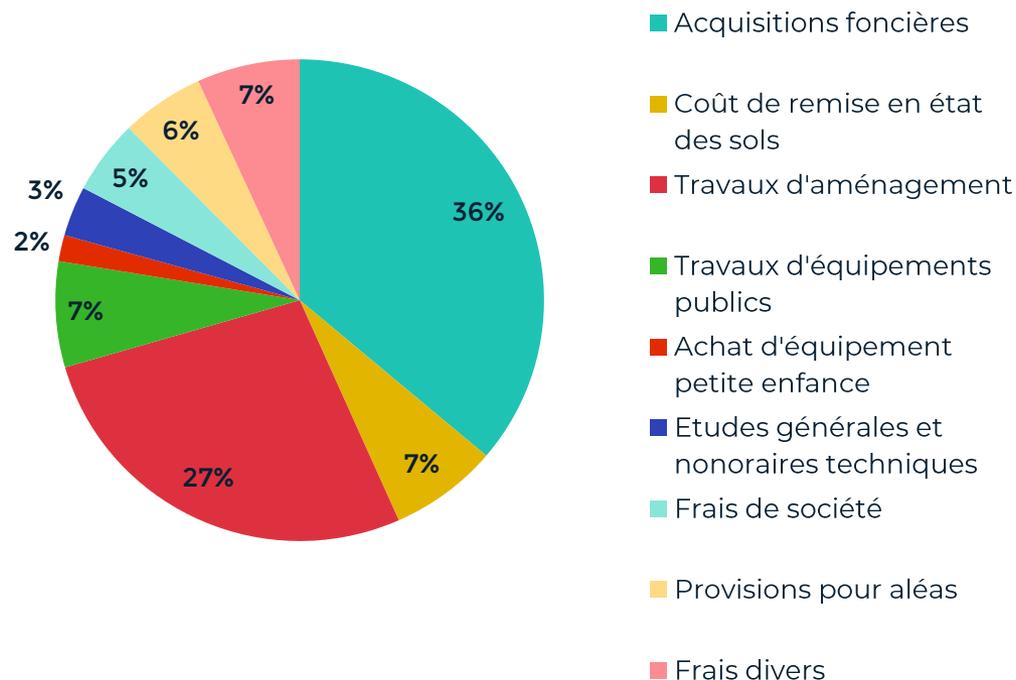
Zoom sur l'arena : calendrier prévisionnel

Une procédure particulière

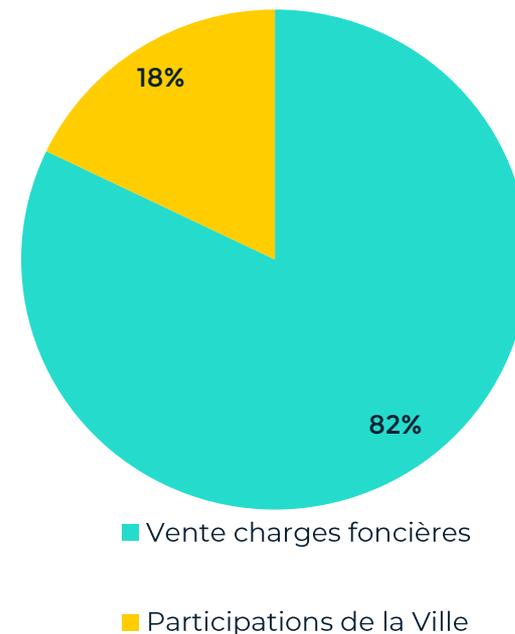


Les grands équilibres financiers

Dépenses prévisionnelles



Recettes prévisionnelles



Le bilan financier s'équilibre à **208,92 M€**.

Au-delà de sa participation au bilan de l'opération, la Ville financera directement l'acquisition des emprises foncières appartenant à la SNCF, les équipements sportifs de l'arena, le réaménagement du square Charles Hermite et l'équipement culturel. Le bilan des charges municipales est estimé à 50 M€.

Le traité de concession par anticipation

Paris & Métropole Aménagement

L'aménagement du secteur Gare des Mines – Fillettes a été confié à l'aménageur **Paris & Métropole aménagement**, par le biais d'une concession d'aménagement par anticipation.

Cette concession par anticipation permet de poursuivre les études pré-opérationnelles pour préparer la mise en œuvre du projet. En revanche, aucun travaux ne pourra être effectué tant que les dossiers de création, de réalisation et le programme des équipements publics de la ZAC ne sont pas approuvés.

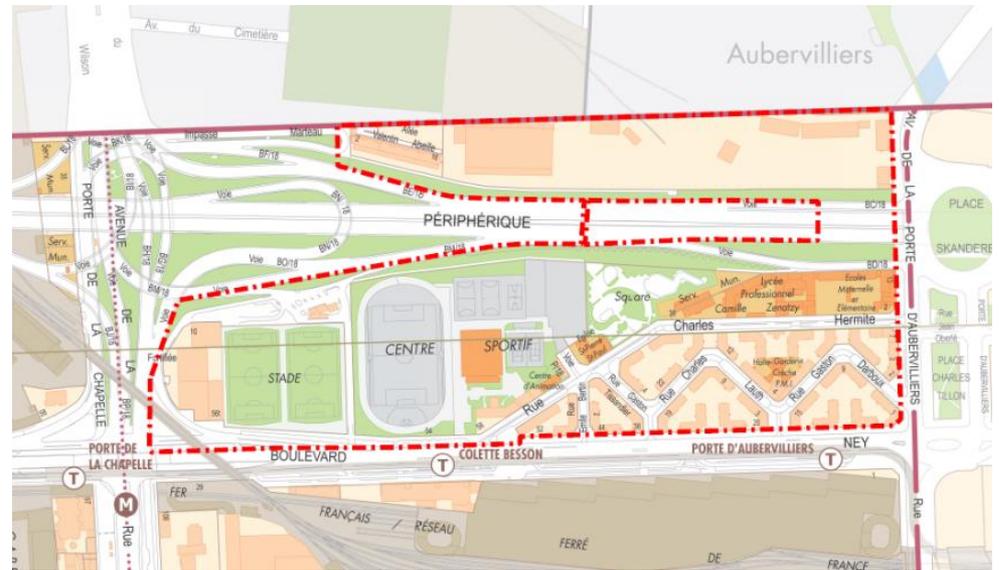
La mission de l'aménageur est la mise en œuvre opérationnelle du projet :

- Construire les équipements publics
- Maintenir l'offre sportive pendant la durée du chantier
- Communiquer et mener la concertation pendant l'opération
- Garantir les ambitions environnementales et le respect du plan climat
- Suivre les mesures d'évitement, réduction et compensation du projet

Les procédures réglementaires

La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)

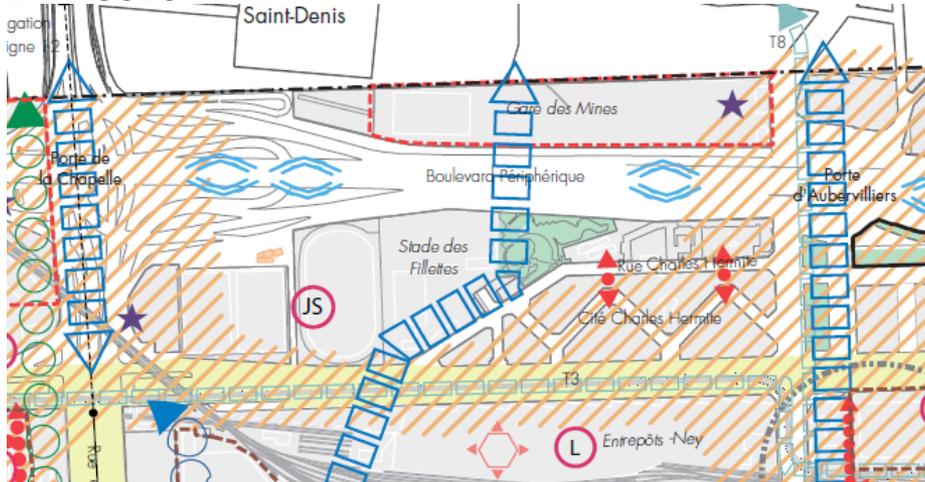
- Un **périmètre** (environ 20 hectares)
- Une **programmation**
- Un **programme des équipements publics** (arena, équipements sportifs, équipement culturel, équipement petite enfance)
- Un **schéma d'aménagement** d'ensemble de l'ordre de 64 000m² d'**espaces publics** composés de: création de voirie y compris assainissement, réseaux et plantations, desserte énergétique, parvis de l'arena, désenclavement cité Charles Hermite, aménagement d'espaces verts, requalification du square Charles Hermite, reprise de la bretelle du boulevard périphérique, réaménagement du boulevard Ney
- La prise en compte des objectifs **environnementaux municipaux** (Plan Pluie, Plan climat, ...)



Les procédures réglementaires

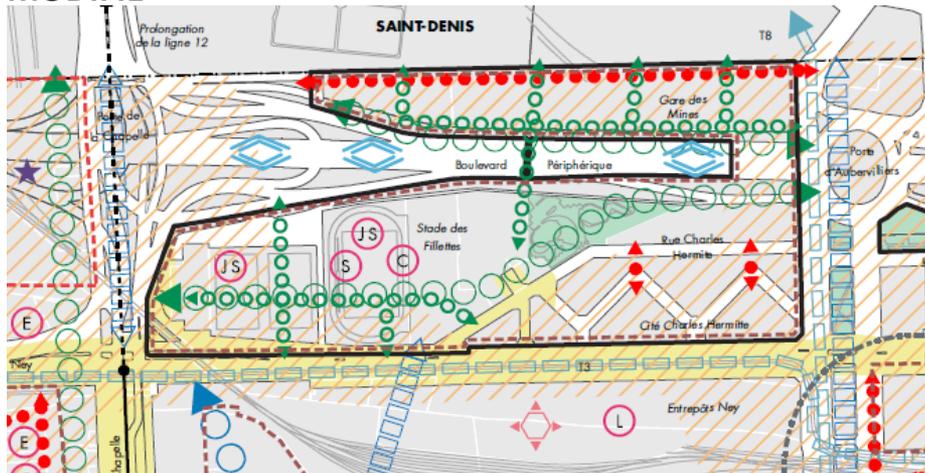
La mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

EN VIGUEUR



Extrait de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur le secteur

MODIFIÉ

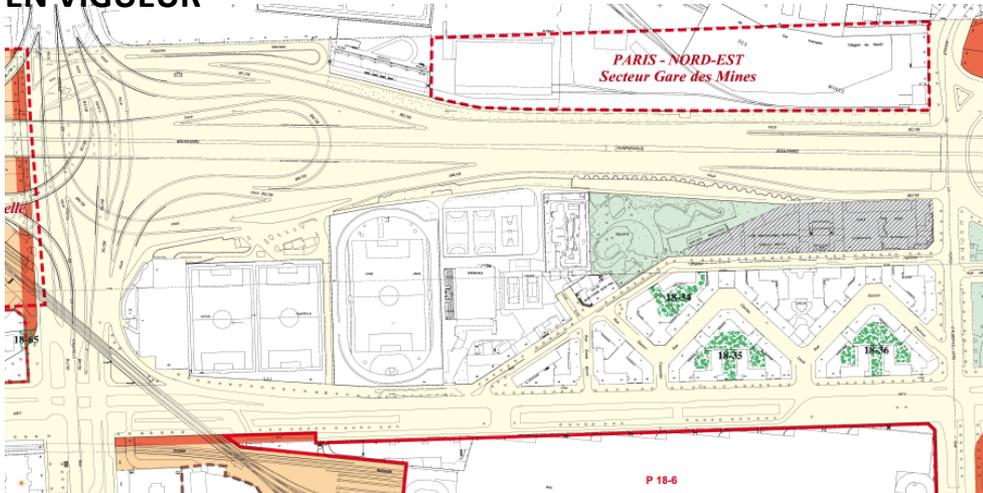


-  Voie à créer ou à modifier
-  Voie piétonne à créer ou à modifier
-  Désenclaver les quartiers
-  Aménager les espaces paysagers en faveur des circulations douces
-  Équipement public à créer ou à modifier
-  ZAC
-  Secteur de dispositions particulières
-  Secteur en attente d'un projet d'aménagement global

Les procédures réglementaires

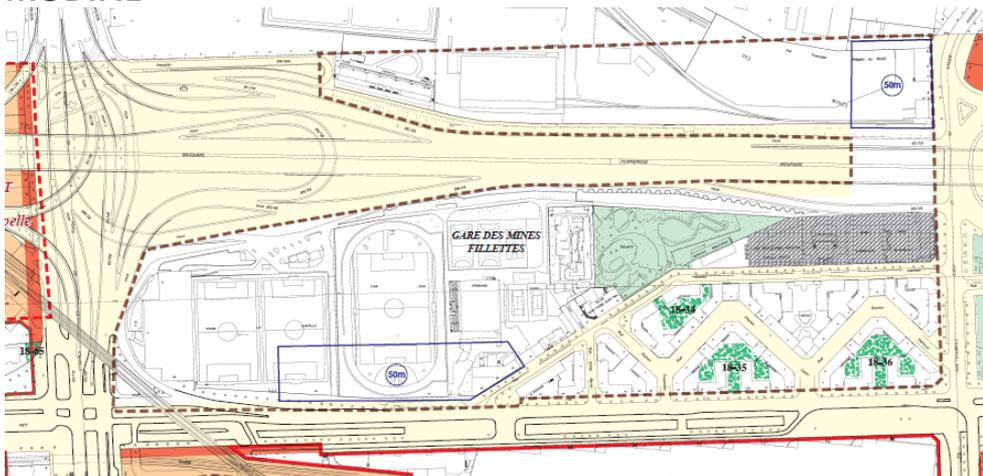
La mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

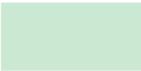
EN VIGUEUR



Extrait des documents
graphiques du règlement du
PLU sur le secteur

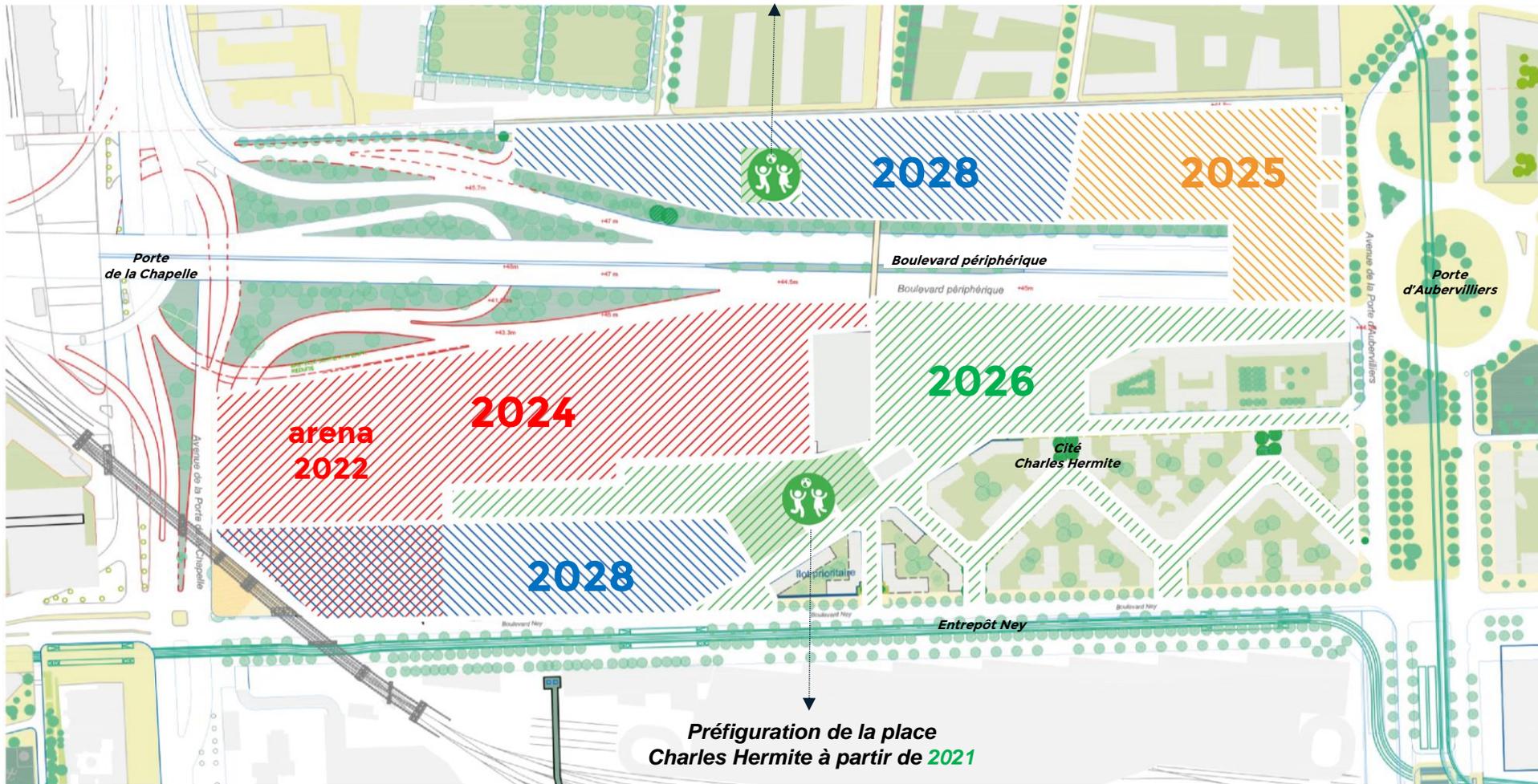
MODIFIÉ



-  Zone urbaine générale
-  Zone urbaine de grands services urbains
-  Zone urbaine verte
-  Secteur en attente d'un projet d'aménagement global

Le calendrier prévisionnel

Ouverture en 2020 des premiers équipements sportifs temporaires pour garantir le maintien de l'offre sportive pendant le chantier



03

Les incidences environnementales

Direction de l'Urbanisme
de la Ville de Paris

Le processus d'évaluation environnementale

Documents à consulter dans le dossier d'information :

Étude d'impact du projet et rapport de présentation de la MECPLU comprenant l'évaluation environnementale du PLU

Avis des collectivités sur l'étude d'impact

Avis de l'Autorité environnementale

Mémoire en réponse de la Ville à l'Autorité environnementale

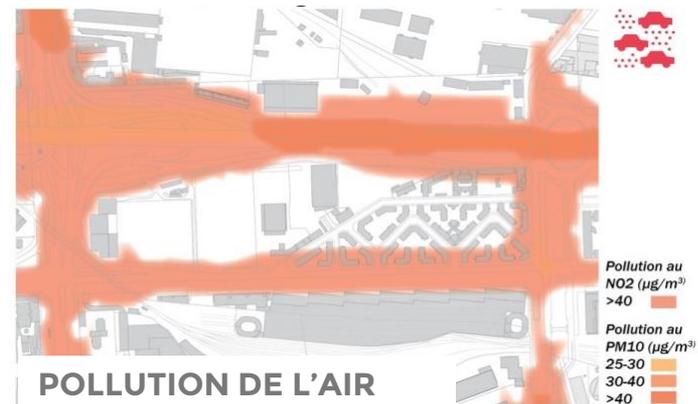
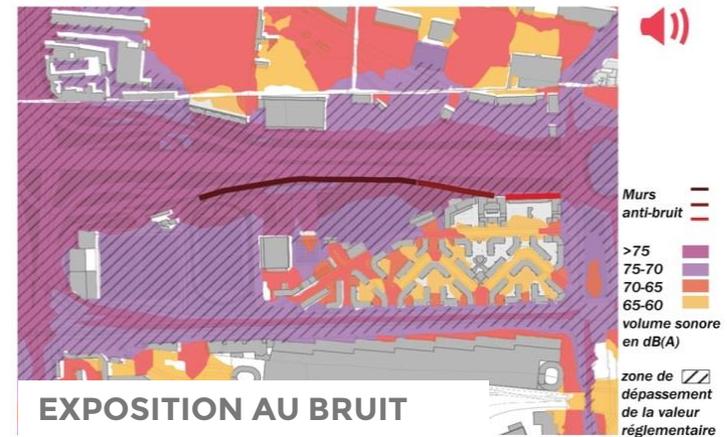
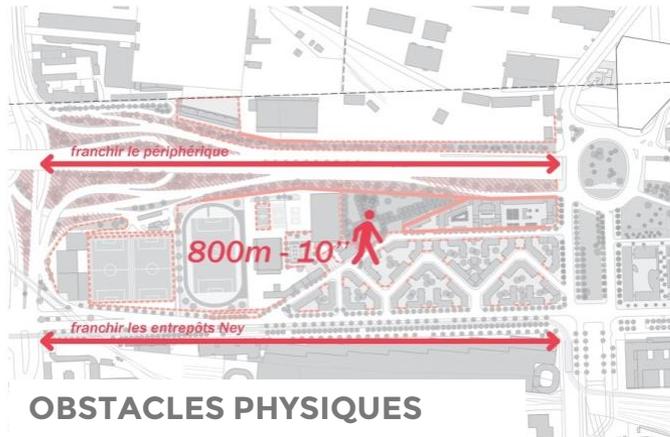
L'évaluation environnementale est un processus constitué par :

- La réalisation d'une **étude d'impact environnemental** par le maître d'ouvrage ;
- Les **mesures d'évitement, de réduction et de compensation** proposées dans l'étude d'impact ;
- La consultation de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales intéressées et du public qui émettent **des avis** ;
- **Après consultation du public** dans le cadre d'une PPVE, **l'examen par la Ville de Paris** de l'ensemble des informations présentées dans l'étude d'impact et reçues dans le cadre des consultations effectuées ; Le projet peut donc **être amendé** par la Ville de Paris.
- La **décision d'autorisation (délibération)**, motivée au regard des incidences notables du projet sur l'environnement, précisant les prescriptions que devra respecter le maître d'ouvrage, les mesures ERC et les modalités du suivi des incidences du projet sur l'environnement ou la santé humaine.

L'étude d'impact

- 1 Constitution d'un **scénario de référence** (projet urbain)
- 2 Établissement d'un état initial de l'environnement sur le site et identification des **enjeux environnementaux**
- 3 Identification d'**impacts environnementaux***
**définis comme l'ensemble des modifications qualitatives et quantitatives et fonctionnelles engendrées par le projet sur les différents enjeux environnementaux identifiés dans l'état initial de l'environnement*
- 4 Gradation des impacts : **fort** > **moyen** > ... > **positif**
- 5 Identification de **mesures inscrites dans le projet d'aménagement pour éviter, réduire ou compenser** les impacts négatifs
- 6 Mise en place d'un **suivi des mesures ERC**

Les contraintes existantes



UNE PROBLEMATIQUE MAJEURE

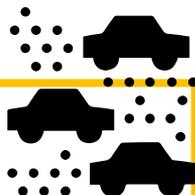
Le projet n'augmente pas significativement le niveau de pollution et de nuisances sonores par rapport aux contraintes existantes, mais il augmente le nombre de personnes exposées à ces risques.

Enjeu n°1 : réduire les risques sanitaires et les nuisances

POLLUTION DE L'AIR

Impact identifié

Pas d'augmentation
significative des
concentrations
atmosphériques



Mesures d'évitement et de réduction inscrites dans la conception du projet :

- Positionnement des bâtiments dans une logique visant à éviter au maximum la dispersion des polluants vers les équipements sportifs
- Sur les sites les plus exposés, implantation prioritaire de bureaux et d'activités. Réversibilité des bâtiments
- Mur anti-bruit
- Positionnement des prises d'air le plus en hauteur possible et le plus loin possible des têtes de tunnel ainsi que la mise en place d'un système de traitement de l'air
- Réflexions en cours sur l'évolution du boulevard périphérique

Mesures d'accompagnement :

- Suivi de la qualité de l'air au droit des zones d'habitation et des établissements à caractère sanitaire et social

Enjeu n°1 : réduire les risques sanitaires et les nuisances

NUISANCES SONORES



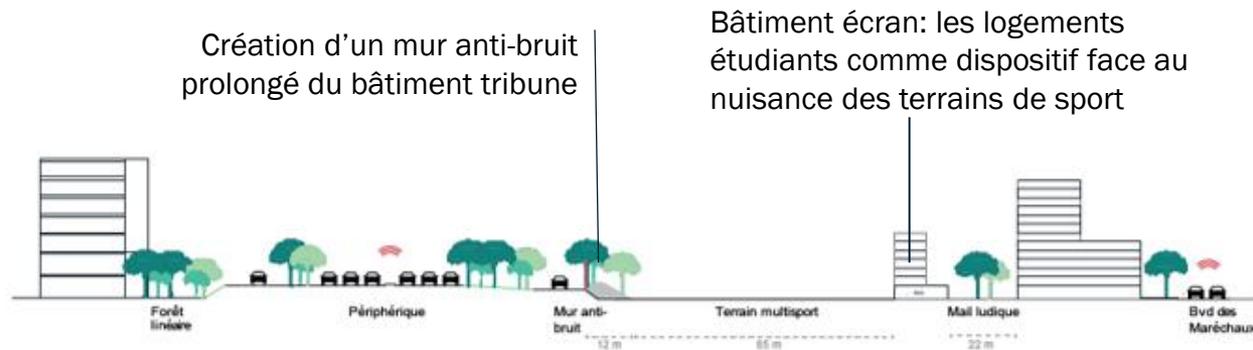
Impact identifié

Les impacts acoustiques sont réduits. Pas d'évolution significative des niveaux sonores sur les voies existantes

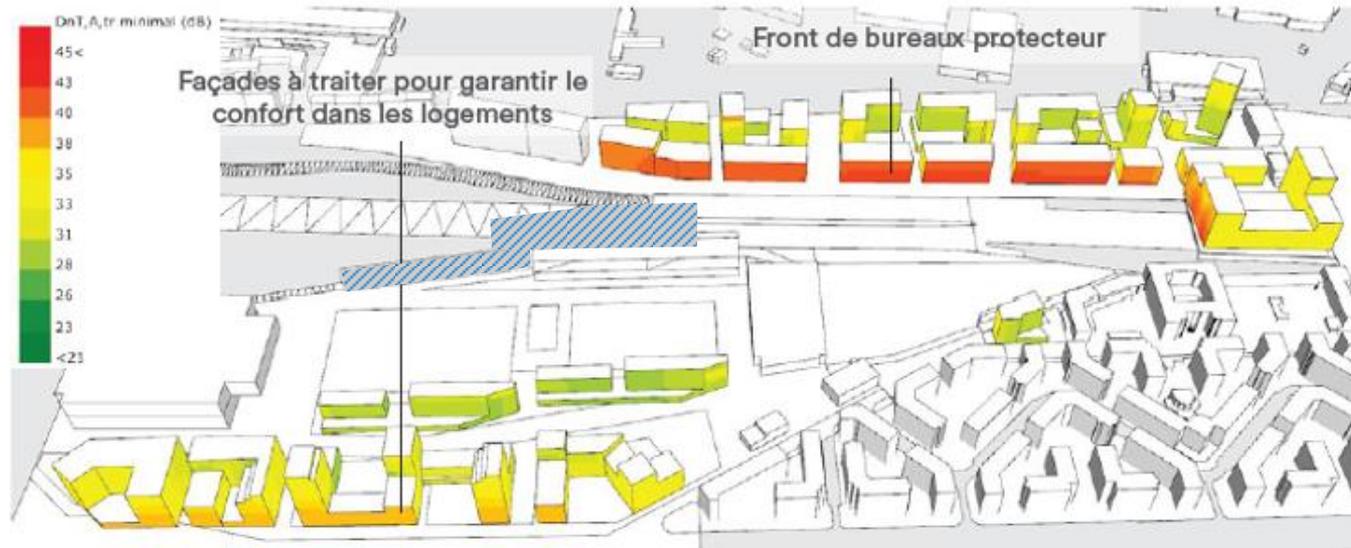
Mesures d'évitement et de réduction inscrites dans la conception du projet :

- Orientation des bâtiments étudiée de manière à limiter les nuisances sonores en provenance du Boulevard Périphérique et des équipements sportifs : gradin végétalisés le long du périphérique, prolongé par un mur anti-bruit ; bâtiments de logements spécifiques jouent un rôle d'écran pour les nuisances sonores vis-à-vis des logements au sud ; front de bureaux/activités sur le périphérique ;
- Mise en place d'un écran acoustique
- Isolement de façades renforcé
- Restrictions pour les horaires d'approvisionnement
- Conception des équipements de climatisation de façon à limiter les nuisances sonores

Enjeu n°1 : réduire les risques sanitaires et les nuisances



Coupe du projet présentant les dispositifs pour se protéger des nuisances : mise à distance, bâti protecteur, mur anti-bruit, végétation.



Niveau d'isolement acoustique réglementaire minimal

Enjeu n°2 : préserver et développer la biodiversité

ARBRES EXISTANTS

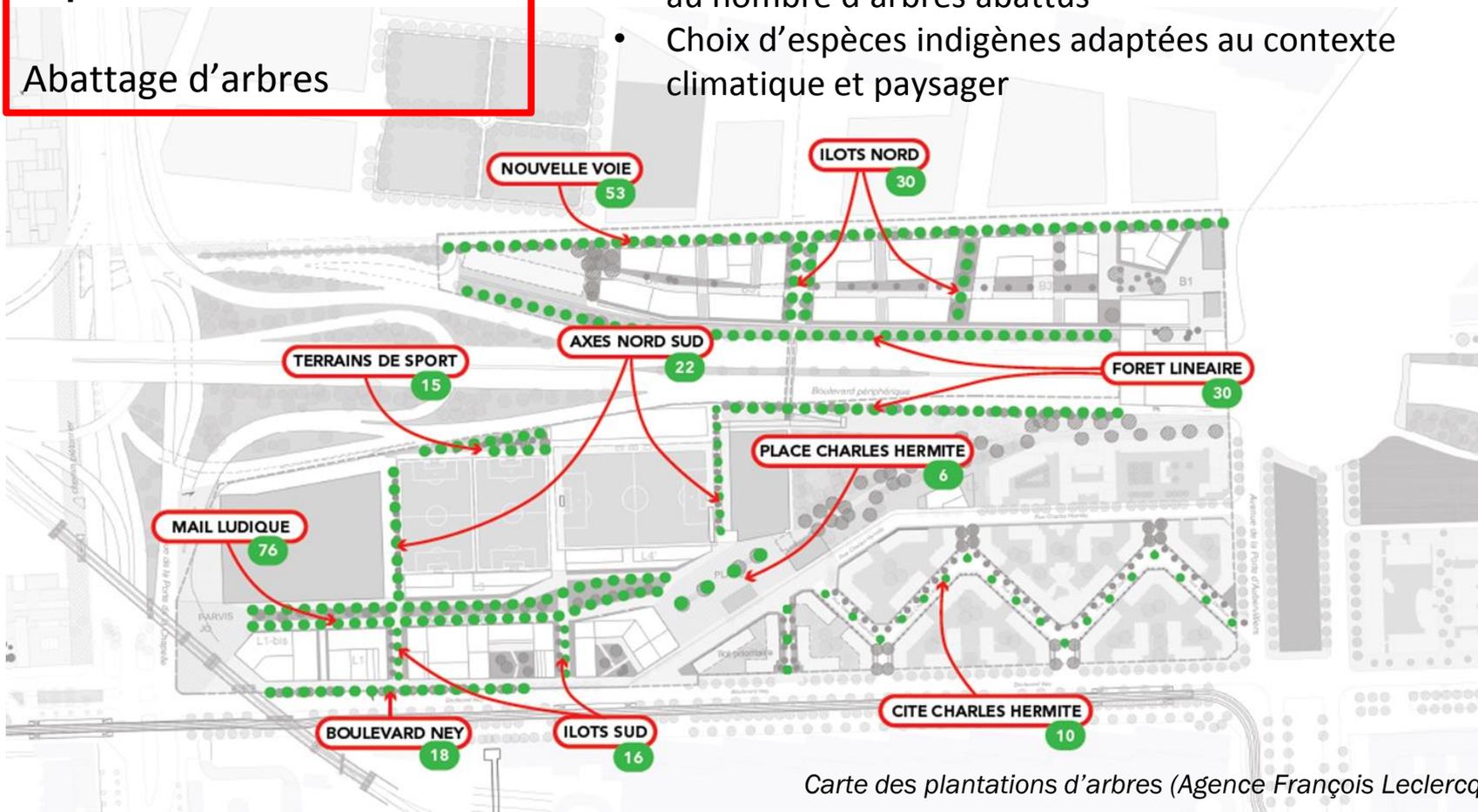
Impact identifié

Abattage d'arbres



Mesures de compensation :

- Plantation a minima d'un nombre d'arbres équivalent au nombre d'arbres abattus
- Choix d'espèces indigènes adaptées au contexte climatique et paysager



Carte des plantations d'arbres (Agence François Leclercq)

Enjeu n°2 : préserver et développer la biodiversité

CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES



Impact identifié

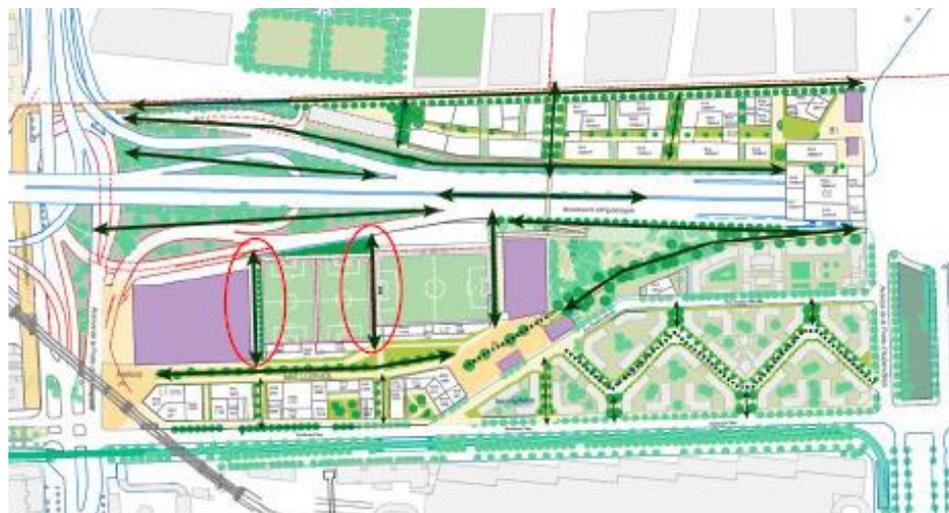
- Destruction d'habitats,
- Destruction de stations d'espèces patrimoniales,
- Pollution accidentelle en phase chantier,
- Entretien intensif des espaces verts nouvellement créés à des fins récréatives et paysagères.

Mesures d'accompagnement :

- Intégration d'un écologue dans l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine

Mesures de compensation :

- **Maintien de la vocation écologique de la ceinture verte par la création de continuités écologiques**
- Collecte, transfert de graines d'espèces végétales remarquables et plan de gestion adapté
- Renforcement et diversification des îlots boisés
- Pose de gîtes artificiels
- Renforcement et diversification des îlots boisés en place, non concernés par les travaux



Carte des continuités écologiques (Agence François Leclercq)

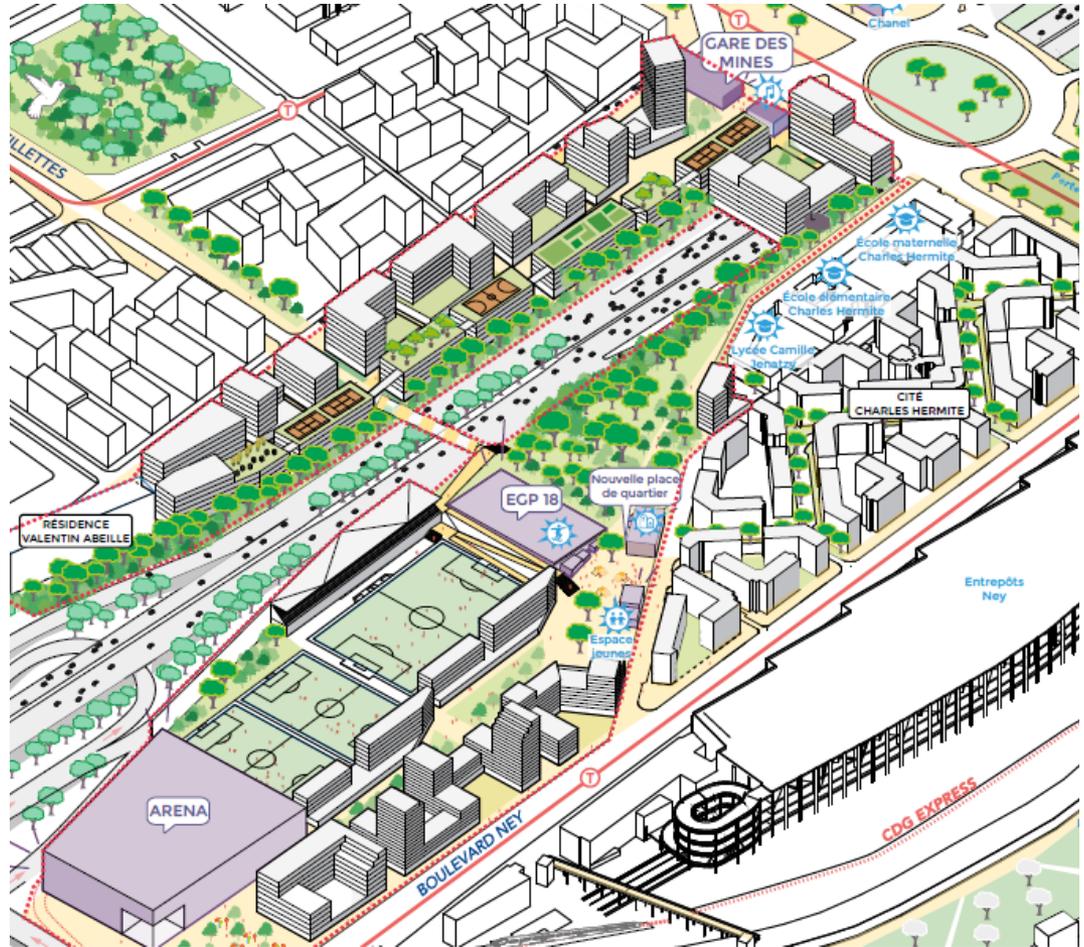
Enjeu n°3 : améliorer le cadre de vie et le niveau de services

ACTIVITÉS ET SERVICES

Impacts identifiés



- Offre en équipements complétée (équipements de petite enfance, culturel) et renforcée (équipements sportifs) ;
- Création d'espaces publics de qualité ;
- Création de 750 logements, d'activités productives, d'un hôtel auberge de jeunesse commerces et bureaux, et de 4400 emplois.
- Qualité architecturale et haute performance environnementale des futurs bâtiments



Enjeu n°4 : désenclaver et requalifier les espaces publics

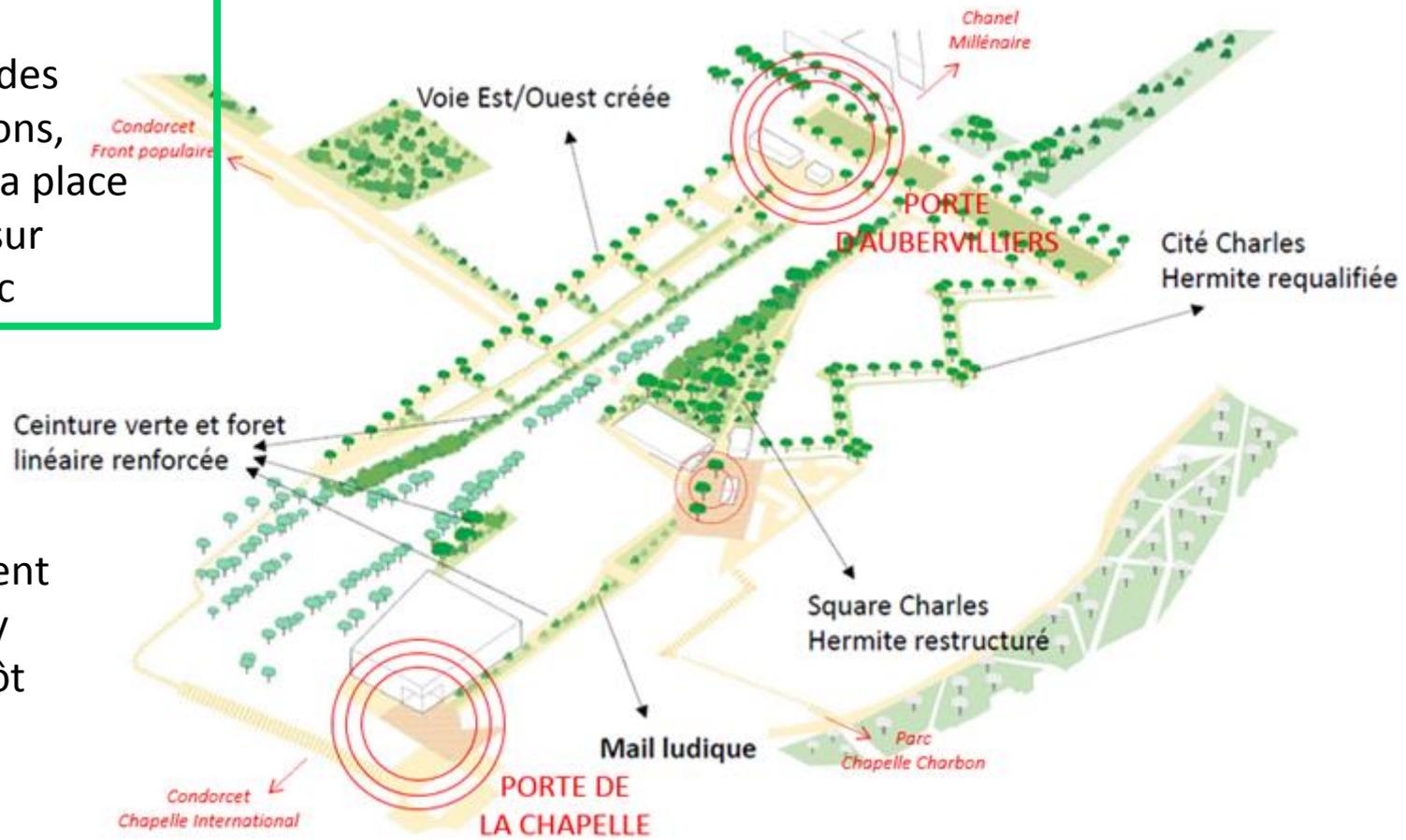
ACCESSIBILITÉ



Impact identifié

Amélioration des parcours piétons, limitation de la place de la voiture sur l'espace public

- + Prolongement du tramway T3 et bientôt du T8



Enjeu n°4 : désenclaver et requalifier les espaces publics

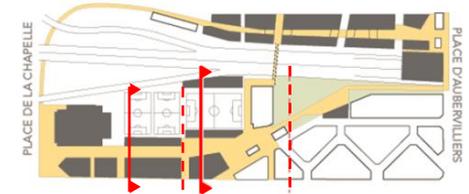
PAYSAGE

Impact identifié



Création d'un paysage urbain qualitatif aux portes de Paris

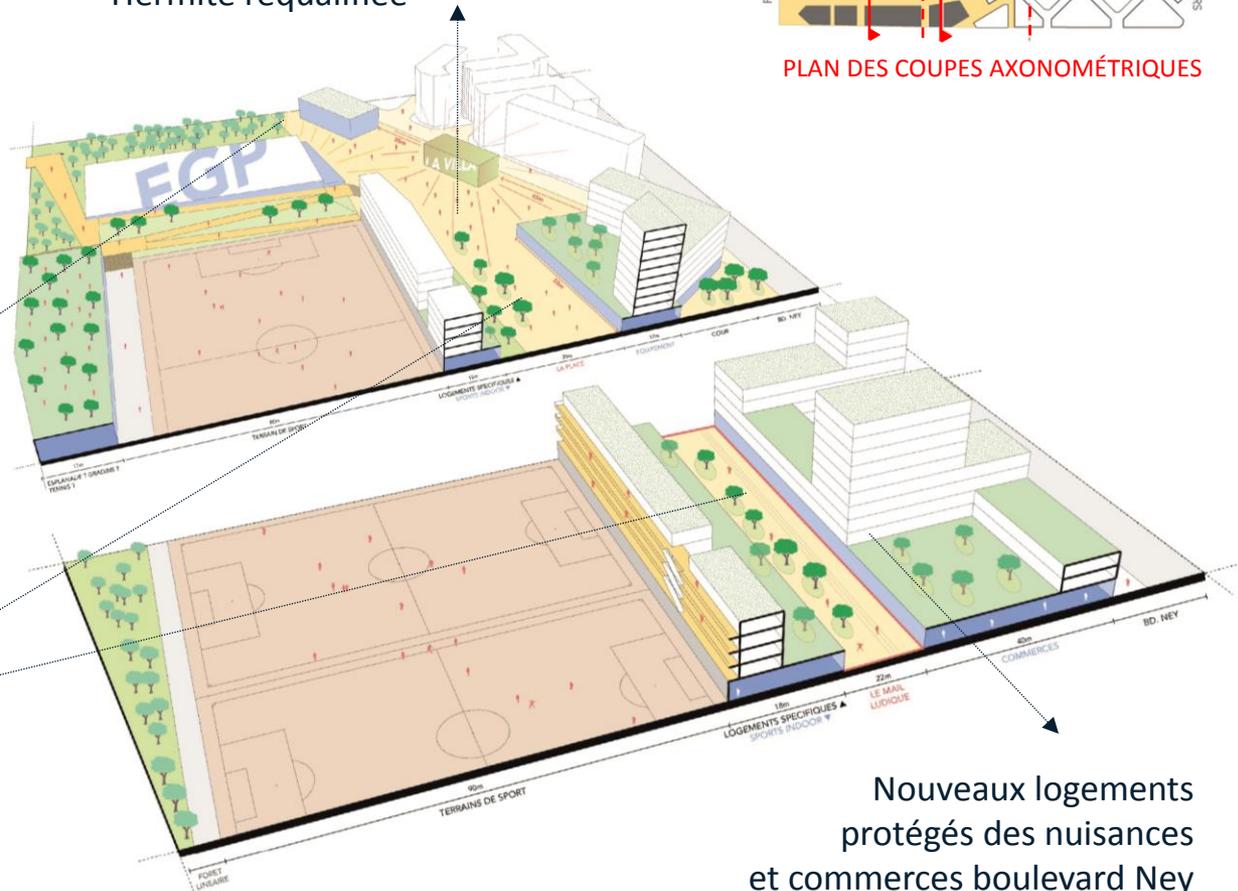
Une place de quartier ouverte sur les équipements et la cité Charles Hermite requalifiée



PLAN DES COUPES AXONOMÉTRIQUES

Extension et nouvel accès au square Charles Hermite

Mail ludique végétalisé Est/Ouest
De 22m à 35m de large



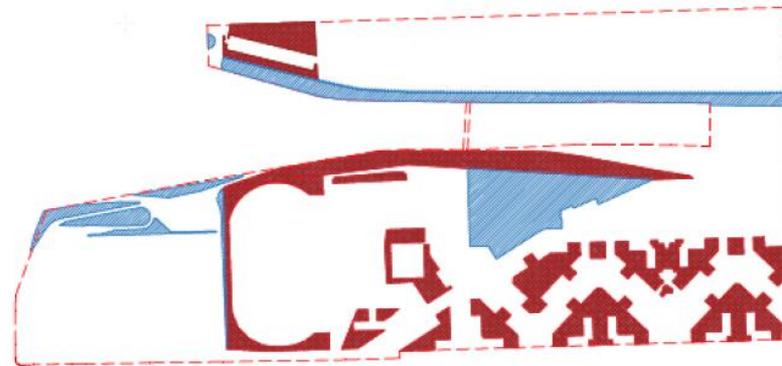
Nouveaux logements protégés des nuisances et commerces boulevard Ney

Enjeu n°5 : répondre aux défis du changement climatique

DURABILITÉ

Impact identifié

Augmentation des espaces végétalisés et diminution de l'imperméabilisation ;
Lutte contre les îlots de chaleur pour rafraichir



EXISTANT

28 417 m² espaces verts privés
dont 7 931 m² résiduels

19 169 m² espaces verts publics
dont 10 703 m² résiduels

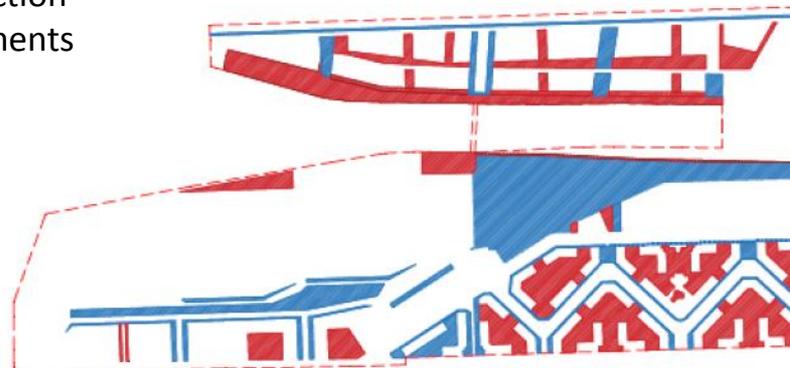
Espaces verts état actuel

Mesures d'évitement et de réduction inscrites dans la conception du projet :

- Choix des matériaux de construction
- Confort bioclimatique des logements
- Espaces végétalisés au sol
- Toitures végétalisées

Mesures d'accompagnement :

- Entretien de la végétation



PROJET

28 417 m² espaces verts privés
dont 9 369 m² résiduels

27 359 m² espaces verts public
dont 5 352 m² résiduels

Espaces verts état futur

Le projet et ses incidences

Temps d'échanges

04

Les modalités de participation à la PPVE

Garants CNDP

Les modalités de la PPVE

garedesmines.participationpublique.net



Accueil

Dossier

Registre dématérialisé

Un site internet, interface unique pour s'informer et participer à la PPVE

- > La page d'accueil, la plaquette, le guide de lecture et les documents des réunions

Deux réunions publiques

- > 16 septembre : présentation du projet, de ses incidences environnementales et des modalités de la PPVE
- > 14 novembre : présentation de la synthèse des observations et des réponses apportées

Les modalités de la PPVE

garedesmines.participationpublique.net



[Accueil](#)

[Dossier](#)

[Registre dématérialisé](#)

Un dossier pour s'informer

- > La présentation de l'intérêt général du projet
- > Le rapport de présentation de la ZAC
- > Le résumé non technique de l'étude d'impact
- > L'avis de l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse de la Ville
- > Un carnet de plans

Les modalités de la PPVE

garedesmines.participationpublique.net



[Accueil](#)

[Dossier](#)

[Registre dématérialisé](#)

Un registre pour participer

- > Déposer une observation sur le projet (question, remarque, suggestion)
- > Consulter les observations déposées et les réponses du maître d'ouvrage

Les modalités de participation à la PPVE

Temps d'échanges